

SITTOMAT

Comité Syndical

11 février 2026

Présents :

Délégués Titulaires :

Gilles VINCENT, Président
Christine SINQUIN
Ange MUSSO
Robert BENEVENTI
Jean-Luc GRANET
René CASTELL
Jean TEYSSIER
Chrystelle GOHARD
Robert BERTI
Patrick BOUBEKER
Jean-Luc VITRANT
Michel LE DARD
Jean PLENAT
Patrick MARTINELLI
Bernard MARTINEZ
Albert TANGUY

Christophe DELIGNY

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|----|
| I. 1959 – Adoption du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) 2026 du SITATOMAT | 3 |
| II. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 3 décembre 2025 et du Comité Syndical du 17 décembre 2025 | 13 |
| III. Compte rendu des décisions du syndicat | 14 |
| IV. Délibérations | 14 |
- 1952 – Autorisation du Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans l’attente du vote du BP 2026
- 1953 – Autorisation du Président à signer l’acte de cession d’un terrain de la Ville de Toulon quartier Lagoubbran pour la construction d’un quai de transfert
- 1954 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d’œuvre du quai de transfert sur le site de Lagoubbran
- 1955 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de réception et transport des emballages non fibreux de l’aire toulonnaise
- 1956 - Autorisation du Président ou son représentant à signer l’avenant n°1 au marché de mise à disposition et transport de bennes des déchèteries de la CCGST
- 1957 – Autorisation du Président à signer la convention d’adhésion du SITATOMAT au service remplacement du CDG 83
- 1958 – Approbation des tarifs d’ODALIA pour 2026

La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.

I. 1959 – Adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 du SITTOMAT

Robert BENEVENTI

Bien. Alors, si tout le monde est là, ou presque, nous commençons ce comité syndical avec l'autorisation du Président, qui est coincé dans un bouchon qui ne bouge plus à La Seyne-sur-Mer. Si vous le voulez bien, nous allons inverser l'ordre du jour. Puisque pour les décisions et les marchés, il est mieux que ce soit le Président qui en parle, je vous propose d'aborder immédiatement le rapport d'orientation budgétaire pour 2026.

Quelques mots : nous avons fait de nombreuses simulations pour essayer, à la fois, de tenir compte des souhaits de ne pas trop augmenter le coût des OMR, mais également d'avoir un prochain budget équilibré et compatible avec la réalisation de notre centre de tri qui nécessite une somme quand même assez considérable. Déduction faite des subventions, on est à peu près à 40 millions. Même si nous avons un peu de marge de manœuvre, la marge a vite fondu. On avait 8 millions, je crois ; normalement on devait réaliser à peu près 4 ou 5 millions d'autofinancement par an pour pouvoir autofinancer au moins 50 % de cela. Les autres 50 % seraient financés par de l'emprunt. Bien entendu, s'agissant d'un bâtiment en dur, nous prévoyons un amortissement sur 40 ans. On a calculé sur 40 ans et tous les équipements, eux, les suivent plus vite, on a calculé sur 15 ans. On a donc pris en compte tous ces éléments. Il y a d'autres éléments que je vais vous indiquer et ensuite on vous enverra le PowerPoint.

Nous avons pour 2026 quelques notions de surcoûts, si je puis dire. On a la fameuse TGAP qui nous avait été annoncée à 5 euros. Finalement, ce n'est pas pour les incinérations, puisque c'est 1 euro par an. Cela nous arrange. Puis, on a d'autres éléments qu'on va voir sur les slides qui nous permettent d'atténuer le choc. On est parti avec un prix TTC à 110 euros la tonne et malgré toutes les augmentations qui nous sont imposées, nous arrivons, grâce à la TVA réduite en cours d'année de 10 % à 5,5 %, à vous présenter quelque chose qui augmentera un tout petit peu, mais qui, à mon sens, reste encore très raisonnable, à peu près à 113 euros la tonne. On peut envoyer les slides, comme cela, on suit bien l'ensemble des démarches.

L'évolution de l'intercommunalité du SITTOMAT : le SITTOMAT, avec l'évolution des recensements donnés par l'INSEE, est à 652 447 habitants, plus 85 000 équivalents habitants permanents liés aux touristes. 4 260 habitants supplémentaires sur le périmètre du SITTOMAT, plus de 60 % de la population du Var.

L'action du SITTOMAT en faveur de la valorisation des déchets : réalisation d'un centre de tri moderne des collectes sélectives sur la commune de La Farlède ; augmentation des performances de tri et simplification du geste de tri sur l'aire toulonnaise par le passage au mode de collecte dit multi-matériaux, soit un seul bac jaune de tri ; la densification des colonnes d'apport volontaire ou renforcement des bacs de tri pour la collecte sélective à l'occasion du passage en mode de collecte multi-matériaux sur l'aire toulonnaise ; réalisation d'une plateforme de compostage des biodéchets que les adhérents ont l'obligation de collecter séparément ; aménagement des quais de transfert ou déchetteries pour le transport des biodéchets ; augmentation du taux de valorisation des déchets déposés en déchetterie, au travers notamment de la mise en place des nouvelles filières REP, c'est-à-dire responsabilité élargie du producteur ; l'optimisation de la valorisation énergétique, mise en place de déchets déterminés de l'usine et de toutes opportunités avec les syndicats voisins.

Après, il y a l'évolution des résidus ménagers : OMR et refus de tri. Vous voyez l'évolution depuis 2021. L'atterrissage prévu pour 2025 est de 251 990 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Pour le refus de tri, 10 336 tonnes, c'est-à-dire un total de

262 326 tonnes. La prévision pour 2026, sachant qu'en 2025, il y a eu au niveau du refus de tri l'actualisation du centre de tri au niveau du Golfe.

Christophe DELIGNY

Oui, en fait, le centre de tri n'avait pas renvoyé en 2024 tous les refus de tri correspondant à ce qu'il avait trié.

Robert BENEVENTI

Donc on n'en tient pas compte, c'est-à-dire que le chiffre qui est prévu, prudent, pour le centre de tri est de 260 644 tonnes. La stagnation dans la production d'OMR, mais l'augmentation des tonnages traités par Zéphire, est un report de la reprise des balles de l'été 2024 de Méditerranée Porte des Maures au début de 2025. On est en rythme de croisière, donc c'est plutôt bien. Le rattrapage de l'expédition des refus de tri du centre de tri du Muy. Prévision de 2026 : maintien des tonnages d'OMR, même s'il y a le démarrage PAV et biodéchets, par prudence et des refus de tri proportionnellement aux quantités triées dans l'année.

Ensuite, nous avons l'évolution des collectes sélectives. Pour l'atterrissage 2025, nous avons 60 000 tonnes. La prévision pour 2026 est en légère augmentation à 61 170 tonnes, ce qui donnerait une augmentation de 1,66 %. Là aussi, cela paraît modeste mais peut-être réaliste. On constate, bien sûr, depuis maintenant un certain nombre d'années, la stagnation du vert. C'est dommage, parce que cela fait beaucoup de tonnages. Prévision pour 2026 : poursuite des tendances 2025, communication axée sur les erreurs de tri en 2026 et possible passage en mode de collecte multi-matériaux – c'est important pour nous tous – sur l'aire toulonnaise avant fin 2026. On prévoit, vous prévoyez, en octobre ?

Christophe DELIGNY

Aujourd'hui, le centre de tri est prévu pour monter en charge à partir de plutôt octobre. Néanmoins, on souhaite être prêt à être alimenté dès qu'il appellera les tonnages, notamment à la mise en service industrielle qui sera en décembre. L'idée est de passer au multi-matériaux le plus tôt possible, en demandant aux exutoires extérieurs qui trient temporairement nos collectes sélectives dans les Bouches-du-Rhône, à Firminy ou à Nîmes, de faire l'effort du tri des multi-matériaux – ce pour quoi ils sont plus habilités, car ils ont des chaînes de tri multi-matériaux. Donc, moyennant quelques avenants sur les dernières semaines...

Robert BENEVENTI

... il y aurait un coût de revient inférieur.

Christophe DELIGNY

Oui. Cela coûtera moins cher de trier les multi-matériaux que de trier du plastique seul ou du papier-carton seul, parce qu'ils sont obligés de le passer seuls sur les chaînes de tri, donc il y a un coût supplémentaire.

Robert BENEVENTI

Donc, soit le centre est prêt, soit on fait de cette manière-là. Ce qui est très bien. Maintenant, on fait une petite analyse sur les déchetteries. Nous avons la reprise des dépôts sur l'aire toulonnaise de Méditerranée Portes des Maures. Nous avons les déchets verts, le bois, le mobilier, le plâtre.

Christophe DELIGNY

C'est l'effet de la REP, qui est monté en puissance en 2025.

Robert BENEVENTI

Les encombrants aussi et une légère baisse sur le Golfe.

Christophe DELIGNY

À part le Golfe, effectivement, qui ne remonte pas, mais il y a des travaux. En fait, sur les déchetteries du Golfe, c'est peut-être qu'il y a un retour à la normale. Il y a une tarification aussi particulière des professionnels, mais en tout cas, c'est un phénomène que l'on constate : il n'y a pas de hausse sur 2025.

Robert BENEVENTI

Oui, parce que les déchetteries coûtent cher. Donc, prévision de 2026 : par prudence budgétaire, nous maintenons les tonnages. Sur les tableaux, vous avez sous les yeux des évolutions par entité.

L'effet économique marquant 2025, rétrospectives financières. Je vous en ai annoncé quelques-uns. D'abord, il y a la stabilisation des coûts unitaires avec une révision économique inférieure à 1,5 %. Le versement de 2,6 millions d'intéressements par Zephyre au titre de 2024, en baisse par rapport à la prévision. Surtout, poursuite de la baisse des prix de reprise de l'électricité en 2025. L'intéressement pour 2026 est de 843 000 euros au lieu de 2 millions. Vous voyez, cela fait une grosse baisse intégrée à la perspective financière.

Le maintien de la faiblesse des cours de reprise des matières recyclées : 1,7 million de recettes en 2025, 3,4 en 2022, donc c'est moitié moins. Le retard dans la déclaration des tonnages soutenus en déchetterie – Ecomaison, PMCB. Donc, plus d'un million de recettes reportées. C'est national. L'accentuation du retard de livraison du centre de tri de La Farlède, suite aux découvertes d'amiante en décembre 2024, avec au moins dix mois de retard. L'impact financier d'un contexte de réduction des capacités de tri régional, le surcoût du centre d'automne 2026 est de 2,7 millions.

Après, nous avons eu le compte administratif. Vous ne l'avez pas encore reçu, c'est prévisionnel. Les impôts qui font ceci ont un gros problème avec leur logiciel Hélios, c'est un problème national.

Christophe DELIGNY

Ils sont bloqués. Ils sont bloqués depuis vendredi. À priori, cela devrait revenir le 16, si tout va bien.

Robert BENEVENTI

Alors, le compte administratif, vous avez le total des recettes de gestion courante de 68 258 000 et les dépenses de fonctionnement de 61 542 000, ce qui nous laisse une épargne de gestion de 6 716 000. Après réajustement des OMR et intérêts d'emprunt, on arrive à une épargne brute de 5 340 000.

Donc, en dépense, une forte augmentation des prix des prestations entre fin 2021 et 2023 au travers de l'application des formules de révision économique ou à l'occasion des renouvellements des marchés. En moyenne, les prix des marchés ont augmenté mécaniquement d'environ 10 % depuis 2021. Pour la DSP Zephyre, le prix facturé par le délégataire a augmenté de 10,6 euros entre 2021 et 2025. La hausse de la TGAP de 7 euros la tonne d'OMR incinérée entre 2021 et 2025, la mise en œuvre du BREF incinération sur l'usine et la liquidation de la société Ecorecept en juillet 2023, environ 250 000 euros de surcoûts mensuels dans le cadre des marchés de substitution – comme on l'a vu à l'occasion des différents marchés qui ont été votés ici. Intégration de Méditerranée Portes des Maures en 2023, plus 6 millions d'euros par an.

En recette, augmentation de la redevance OM de + 17 euros entre 2021 et 2025, chute des recettes de commercialisation des produits recyclés en 2024, équilibre des comptes de la collecte sélective sur l'aire toulonnaise à partir de 2024 et entre 2,2 et 3,7 millions d'euros

ont été reversés entre 2023 et 2025 au titre de l'intéressement de la DSP Zephyre pour la vente d'énergie. Les équilibres en 2025 permettent de conserver un niveau d'épargne brute satisfaisant, supérieur à 5 millions, comme on l'a vu avec le tableau.

Donc, on peut passer au contexte financier du rapport d'orientation budgétaire 2026 : les hypothèses économiques prises en compte. L'hypothèse de croissance de l'économie française de +1 % en 2025 et +1,3 % en 2026 ; la hausse de 1,5 % des tarifs des prestations – cela, on va le prendre en compte ; la nouvelle trajectoire de la TGAP ; +1 euros par an entre 2026 et 2030 pour l'usine, alors que c'est +4 euros pour l'enfouissement. La baisse durable des recettes d'intéressement de Zephyre : prix bas de rachat de l'électricité, - 1,15 million d'euros par an par rapport à la prospective antérieure. La hausse temporaire en 2026 des dépenses de fonctionnement de la collecte sélective, 1,7 million d'euros, maximum douze mois.

Christophe DELIGNY

En fait, c'est le tout sur une douzaine de mois. Si c'est onze mois, ce serait un peu moins.

Robert BENEVENTI

La baisse temporaire en 2026 des recettes de fonctionnement : -1 million, même motif, sur douze mois. Le maintien à un niveau bas des recettes de commercialisation des matières recyclées et la baisse de la TVA de 10 % à 5,5 %. C'est écrit en vert, vous voyez, parce que c'est positif.

Pour le transport et le traitement des OMR : les propositions budgétaires qui sont faites ce matin sont le maintien de la contribution financière annuelle de 2,5 millions pour 2026 ; le maintien de la contribution financière au titre CET de Zephyre et des impôts fonciers Zephyre et le centre de tri pour 2026, 472 000 euros hors taxe. L'évolution de la péréquation des transports : stabilité des zonages, prudence budgétaire et prix unitaire : +1,5 %. Le montant global de la péréquation des transports de l'aire toulonnaise est de 965 000 euros hors taxe, le montant de la péréquation des transports du Golfe de Saint-Tropez est de 1 330 000 euros hors taxe et le montant de la péréquation des transports de Méditerranée Portes des Maures est de 1 445 000 euros hors taxe. L'unité de Manjastre s'équilibre entre recettes et dépenses.

Christophe DELIGNY

C'est l'hypothèse que nous faisons. Il y a des années où c'est un peu déficitaire, des années où c'est un peu excédentaire. Cela dépend en fait des quantités de terres et gravats déposés.

Robert BENEVENTI

L'hypothèse est que ce soit à l'équilibre.

Maintenant, l'équilibre des dépenses est lié à la collecte sélective : prise en charge des seules prestations de tri par le SITTOMAT, dépenses refacturées à l'euro l'euro en 2026, réalisées en 2025, + 1,5 %.

Christophe DELIGNY

Cela, c'est pour le Golfe et Portes des Maures.

Robert BENEVENTI

Pour le Golfe et Portes des Maures, vous avez les deux montants : 3 210 000 euros pour le Golfe, 467 000 euros pour Méditerranée Portes des Maures. Pour l'aire toulonnaise, prise en charge par le SITTOMAT des prestations de collecte des PAV, entretien et maintenance des PAV, transport et tri de la collecte sélective, transport des refus de tri, communication et

sensibilisation au tri. En recette, il y a les soutiens CITEO et les recettes de commercialisation des matières à recycler.

Selon la convention signée à l'été 2023 pour la gestion des PAV pour MTPM, et l'optimisation de la valorisation matière et organique des déchets, la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume et la communauté de communes Vallée du Gapeau, pour permettre le financement du PPI au-delà des dépenses courantes nécessitait d'équilibrer le bilan de la collecte sélective par une contribution. Cette contribution – ce n'est pas nouveau, nous le faisons depuis 2018 – sera appelée après le vote du compte administratif du SITTOMAT de l'année N-1 dans le cadre d'un réajustement spécifique à la collecte sélective. Le bilan pour 2025 est un déficit de 1,86 million d'euros, qui était de 1,96 en 2024.

Christophe DELIGNY

Après, c'est le détail.

Robert BENEVENTI

Vous avez le détail d'1,86 million d'euros.

Christophe DELIGNY

Avec la nature des dépenses, sur la gestion des points d'apport volontaires.

Robert BENEVENTI

Chacun peut voir l'impact en fonction de sa collectivité, les soutiens et les recettes et matières.

On arrive à l'évolution de la redevance des ordures ménagères résiduelles. Le tarif 2025 est de 100,50 euros, soit 110,55 euros avec la TVA à 10 %. Pour la compensation de la perte de recettes d'intéressement Zephyre sur la vente d'électricité, nous estimons à 4,6 euros par tonne avec 250 000 tonnes pour compenser 1,15 million d'euros par an minimum.

Christophe DELIGNY

Ce qui vous est projeté, c'est une variation du prix de rachat de l'électricité sur le marché spot. Depuis 2021, une partie de l'électricité est vendue par l'UE sur ce marché spot. Il y a eu des hausses significatives pendant la crise énergétique, qui sont redescendues. Il y a un an, un an et demi, les prévisionnistes pensaient que le prix allait redescendre autour de 80 euros le mégawattheure. Il était d'une cinquantaine d'euros avant la crise financière. En fait, en 2025, le prix est descendu jusqu'au niveau d'avant-crise, c'est-à-dire autour d'une cinquantaine d'euros. C'est ce qui génère, effectivement, ce million et quelques d'intéressement en moins, contrairement à ce qu'intégrait la prévision antérieure.

Robert BENEVENTI

Après le tableau qui suit – il n'est pas pluggé – vous avez un constat. Si nous n'augmentons pas les recettes, dès 2028, nous avons un résultat de fonctionnement de clôture négatif qui va s'accroître.

Christophe DELIGNY

C'est justifié par le fait que les investissements génèrent des coûts, de la dotation aux amortissements et des remboursements d'intérêts d'emprunt qui, cumulés, font plus de 5 millions d'euros. Donc, si on ne dégage pas plus de 5 millions d'euros d'épargne brute...

Robert BENEVENTI

Non, il y a les deux, on ne peut pas mélanger les deux, pour moi. La dotation aux amortissements, certes, c'est un effort à faire, mais cela sert pour alimenter quand même les recettes des investissements. Cela, ce n'est pas perdu. Par contre, le remboursement d'emprunt, c'est sûr qu'il faut rembourser, et cela a un coût. Tout cela génère une situation financière délicate.

Pour les dotations aux amortissements, nous avons fait cette fois-ci une présentation avec 40 années – de manière à lisser – pour le bâtiment et 15 ans pour les équipements. C'était une compétition sur le remboursement d'emprunt. Les épargnes de gestion ne couvrent plus la gestion de l'amortissement. C'est un souci, c'est pour cela que nous allons passer à une proposition.

Compensation de la perte de recettes d'intéressement Zephyre, avec une augmentation des recettes de 1,15 million d'euros à partir de 2027. Le report en 2027 de la hausse de + 4,6 % de la redevance pour compenser la perte de recettes d'électricité ne permet pas de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement à terme.

Christophe DELIGNY

Il y avait effectivement des demandes si l'on pouvait reporter à 2027 certaines hausses.

Robert BENEVENTI

On a simulé, mais vous le voyez sur le tableau, les résultats de fonctionnement, même si les chiffres sont moins graves que ceux du tableau précédent, malgré tout, dès 2028, on serait en déficit. Il faut que l'on intègre cela dès 2026. Finalement, nous avons la chance d'avoir cette TVA qui passe de 10 % à 5,5 %.

Le Président

Avec une réserve.

Robert BENEVENTI

Avec une réserve ? Ce n'est pas ce qui a été dit.

Le Président

Avec une réserve. Le Président se permet de le dire parce qu'il a du vécu ; toi aussi. Le budget a été voté, certes. Dans le budget, il est prévu une baisse de la TVA. Mais, tant qu'on n'a pas de décret d'application... Dans le passé, je vous rappelle, sur le fonds chaleur qui était à l'époque de 550 millions. Mme Ségolène Royal avait qu'il fallait qu'il passe à un milliard. Tout le monde a dit bravo, mais il n'est jamais passé à un milliard.

Robert BENEVENTI

Alors là, on le saura quand ?

Le Président

Normalement, au mois de mars.

Robert BENEVENTI

Parce que nous, nous avons un budget à voter. Dans un budget, normalement, nous présentons des éléments sincères et véritables.

Le Président

Les éléments sincères et véritables, ce sont ceux que tu as au moment où tu fais le budget ; c'est-à-dire une baisse de la TVA.

Robert BENEVENTI

Le tarif 2025, comme vous le voyez, était à 110,55 euros TTC à 10 %. Le scénario 2026 qui est proposé, c'est un euro de TGAP – nous sommes obligés de le répercuter. La perte d'intéressement électrique, on vient de le voir, 4,6 euros par tonne et 1,5 euro de révision économique. Tout cela fait 107,6 euros, soit avec une TVA à 5,5 %, 113,5 euros. Donc, cela fait une augmentation modeste. Malgré tout, un effort en 2026 sur certaines dépenses : moins 500 000 euros en fonctionnement sur la communication, notamment en avançant le passage au mode de collecte multi-matériaux sur l'aire toulonnaise ; moins 700 000 euros, ce qui est important, sur la réalisation des PAV, diminution par deux de l'enveloppe d'investissement dédiée en 2026, par rapport à 2025. Je pense que c'est une proposition raisonnable. Cela permet quand même d'avoir un peu de crédit pour faire certaines opérations d'urgence.

Christophe DELIGNY

Dans les simulations qui vous ont été présentées précédemment, effectivement, on a intégré cet effort sur la communication et sur l'investissement des PAV. C'est ce qui a permis d'aboutir aux chiffres que vous avez vu sur les équilibres budgétaires.

Robert BENEVENTI

Voilà, cela, c'est l'élément majeur de ce matin. Ensuite, c'est le bilan des dépenses autofinancées.

Christophe DELIGNY

Effectivement, comme on l'avait fait l'an dernier, on vous présente dans le ROB l'utilisation de l'autofinancement qui est faite par le syndicat sur la période 2023-2026. Pourquoi 2023 et pas avant ? Effectivement, on a puisé dans notre excédent cumulé, notamment pour acheter le terrain du centre de tri et démarrer les études pour à peu près 8,2 millions d'euros. On a regardé ce qu'on avait fait de l'autofinancement depuis 2023 et on s'aperçoit qu'on a un peu moins de 23 millions d'euros de dépenses qui ont été engagées ou qui vont l'être en 2026 versus 23 millions d'euros de dégagés en termes de recettes d'autofinancements. Il y en a une partie, un peu moins de 8 millions d'euros, qui porte, et on le verra juste après, sur les dépenses non-indispensables : tout ce qui est PAV/compostage. Ce n'est pas ce qui est dans les compétences obligatoires du syndicat. C'est ce qui est confié par conventions, par ses adhérents au syndicat : principalement, la révolution de l'apport volontaire et également la distribution des composteurs. Cela a été une grosse opération entre 2022 et 2024. On a également fait les caractérisations des ordures ménagères.

Après, il y a effectivement tous les travaux qui sont là, pour le coup, dans le cœur de compétences du syndicat : sur l'amélioration de l'UVE avec les travaux du BREF, sur la mise à niveau, l'aménagement des différents quais de transferts. On a racheté les bennes et les compacteurs des déchetteries, qui aujourd'hui ne vous sont plus refacturées en termes de location.

Robert BENEVENTI

C'est un effort d'investissement important.

Christophe DELIGNY

Oui. Puis, il y a le solde, c'est ce qui va venir permettre d'équilibrer l'opération du centre de tri – c'est pour cela que je vous ai mis un récapitulatif.

Robert BENEVENTI

Le récapitulatif est très intéressant. Il faut le regarder de près parce que vous avez le montant total du coût complet de 46,79 millions d'euros. On déduit la subvention espérée de

6,15 millions d'euros. Ce qui nous donne un coût d'un peu plus de 40 millions d'euros. Vous voyez, à l'heure actuelle, pour couvrir tout cela, en tenant compte de l'autofinancement historique, c'est-à-dire de l'épargne qu'on avait réalisée, plus celui en cours de 5,8 millions d'euros, il nous restera quand même, pour couvrir ce chiffre, la nécessité d'un emprunt de 26,65 millions d'euros, ce qui va évidemment générer des annuités d'emprunt assez élevées. On a de la chance, par contre, selon avec qui on traite. Si on traite avec la Banque des Territoires, elle doit nous proposer peut-être un emprunt basé sur le taux de caisse d'épargne : avec une marge de 0,4, ce n'est pas cher. Le taux du livret est bas aujourd'hui. Je crois qu'il est à 1,70 et il va descendre encore.

Christophe DELIGNY

Il est redescendu de deux points en février. Il est à 1,70, plus 0,4, donc nous sommes à 2,1 aujourd'hui.

Robert BENEVENTI

Ce fait un taux, par rapport à un an ou deux en arrière, très favorable. Ensuite, vous avez un autre tableau.

Christophe DELIGNY

Ce sont les fameuses dépenses non indispensables qui sont les un peu moins de 8 millions d'euros dégagées sur la période 2023-2026. On voit pour l'exercice 2025 la manière dont ces dépenses se sont réparties entre les différents adhérents, sachant qu'on s'efforce d'assurer le retour en termes d'investissement proportionnellement à la contribution de chacun des membres. Je rappelle que la contribution, c'est X euros la tonne d'OMR. C'est la différence entre ce qu'on vous facture et ce que Zephyre nous facture, avec le coût des REFION en plus. C'est ce qui nourrit l'autofinancement. En 2025 – on en avait parlé lors du ROB 2025 – on a fait un rattrapage sur la métropole de Toulon car elle avait été globalement un peu moins bien servie que les autres adhérents par rapport à cette règle de faire un juste retour proportionnellement aux contributions. C'est ce qui explique qu'on a consacré un peu plus de 70 % de l'enveloppe versus 60 % qui correspondent à son taux de contribution. Cela permet, sur la période 2023-2025, d'arriver quasiment à l'équilibre des contributions. Après, ce qu'on projette sur 2026, c'est-à-dire ce qui vous est présenté là pour un peu plus de 1 million d'euros, c'est l'effort d'investissement dont on parlait sur les PAV, de 700 000 euros. On baisse de 700 000 euros pour compenser une partie de des surcoûts de la collecte sélective en 2026.

Robert BENEVENTI

Après, il y a les déchetteries. Il y a aussi des sommes considérables : le total des déchetteries, vous en avez pour 16 709 477 euros avec des recettes faibles : 1 959 000.

Christophe DELIGNY

Ce sont les recettes de vente de ferraille. Après, les soutiens financiers des éco-organismes qui sont multiples sur les déchetteries mais pour lesquelles nous avons eu en 2025 un retard de paiement d'à peu près un an qui représente environ 1 million d'euros.

Le Président

Je note quand même ce que vous avez écrit là-haut, ce qui est intéressant, c'est le rachat de bennes qui permet aujourd'hui aux EPCI membres du SITTOMAT... D'abord, la métropole de Toulon et ensuite, Saint-Tropez Méditerranée Porte des Maures. En deux temps, cela veut dire que la répercussion aux EPCI est moindre.

Christophe DELIGNY

Oui, tout à fait.

Robert BENEVENTI

Les bennes, on les amortit sur combien d'années ?

Christophe DELIGNY

Sept ans. C'est l'amortissement comptable ; une benne, si elle n'est pas trop malmenée, elle dure dix ans.

Le Président

Si on les retrouve toutes.

Christophe DELIGNY

Deux fois par an, on va à la chasse aux bennes.

Robert BENEVENTI

D'où le marquage avec les soudures. Ensuite ?

Christophe DELIGNY

Ensuite, on vous a mis les contributions de chaque membre en euros TTC. C'est important parce que ce sont pour vous des crédits de fonctionnement, donc vous vous acquittez de la TVA. Avec une TVA qui, en toute hypothèse, sera de 10 % sur janvier et février, et de 5,5 % à partir du mois de mars, vous avez la computation des contributions 2025. On a mis en vis à vis ce qui ressort des propositions qui vous sont faites dans le cadre du ROB ; à savoir une redevance OMR qui augmente de 7,1 euros hors taxe. Puis, effectivement, les autres prestations : péréquation des transports, déchetteries, tri, qui augmentent de 1,5 % de l'inflation.

Robert BENEVENTI

Globalement, il y a 2 millions d'écart, mais c'est réparti de manière différente.

Christophe DELIGNY

C'est cela, il y a un phénomène. La variable d'ajustement, ce sont les réajustements. Les réajustements et les restitutions de déchetteries. Par exemple, si on regarde le Golfe de Saint-Tropez, c'est vrai que cela augmente de quasiment 1 million. C'est parce que vous avez, en 2025, un gros réajustement. En fait, on vous avait appelé en douzième en 2024, plus que ce que vous aviez fait. C'est vrai qu'il y a toujours une part d'aléa, parce que cela dépend de la manière dont on rentre les balles. C'est vrai que c'est difficile à maîtriser d'une année sur l'autre.

Robert BENEVENTI

Après, il y a le graphique.

Christophe DELIGNY

C'est juste une information qui montre un petit peu les poids relatifs des différentes fonctions.

Robert BENEVENTI

Vous avez l'autre tableau qui est intéressant, puisque c'est le pré-compte administratif 2025 qui fait ressortir, je l'ai dit au tout début, une épargne brute de 5 340 000. En prévision 2026, on aurait, malgré tout, une épargne brute de 2 127 000. Avec ces sommes-là, on peut, dès 2026, si on affecte les résultats antérieurs, assurer un résultat de fonctionnement positif. En 2027, cela baisse fortement, mais cela reste positif. En perspective financière, pour

l'ensemble des années qui vont suivre jusqu'en 2030, nous restons toujours avec des résultats de fonctionnement positifs. En dehors de l'année 2026, où il y a cet effort et où il y a cette baisse de l'épargne brute, normalement, on se retrouve avec un système qui doit nous permettre de gérer le SITATOMAT avec les possibilités d'investissement.

Christophe DELIGNY

Le plan pluriannuel d'investissement, on l'a recalé par rapport à l'an dernier. Il y a deux faits à noter. Effectivement, le décalage des dépenses sur le centre de tri, puisqu'on a pris du retard donc les dépenses se décalent également. C'est vrai que 2026, c'est la grosse année : on a fait une dépense de plus de 20 millions d'euros sur le centre de tri. Plus en bas, sur le 971, sur la collecte sélective, on a dit faire un effort sur les PAV. Là, vous avez 1,6 million d'euros alors qu'on avait dit qu'on baissait à 700 000 euros, mais en l'occurrence, on a mis aussi l'effet de passage aux multi-matériaux de l'aire toulonnaise – puisqu'on vous propose de l'avancer à l'automne. C'est donc ce qui fait qu'on érode l'épargne brute sur 2026 parce qu'on a ce cumul du surcoût de la collecte sélective, compensé par un moindre investissement sur les PAV. Par contre, on va devoir investir sur les multi-matériaux.

Robert BENEVENTI

Le slide d'après est intéressant aussi. Un chiffre peut nous faire peur, mais il est ponctuel, ce n'est que pour 202 : c'est en 2026 que nous faisons l'emprunt le plus lourd, de 24 500 000. C'est ce qui fait qu'avec celui que nous avons déjà fait de 2 150 000, nous avons un capital restant dû élevé et un désendettement en fonction de l'épargne brute, un désendettement qui n'est pas satisfaisant, puisqu'il nous faudrait 12,4 années pour rembourser. Dès l'année 2027, en fonction des évolutions que nous vous avons présentées, on retombe sur un nombre d'années raisonnable : 5,1, 2,6 années en 2028, 7,7 en 2029, 6,4 en 2030. C'est une sorte de stabilisation où nous sommes en dessous de la barre des huit années. 8 années étant toujours acceptable, mais c'est un peu une alerte. Il ne faudrait pas monter à 12.

Le Président

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Christine SINQUIN Christine

Un petit point de détail. Je ne sais pas quel document sera utilisé pour l'adoption du PV de la séance. Page 14, il y a une différence entre le document que j'ai et celui que vous avez projeté tout à la fin. J'ai 1,5 million d'euros et j'ai 4 euros multipliés par 250 000.

Christophe DELIGNY

Quel document ?

Christine SINQUIN

La délibération que j'ai. Ce sera bien le bon document qui sera utilisé pour l'adoption de la séance,

Christophe DELIGNY

Merci. On n'avait pas encore eu le courrier de Zéphire qui officialisait l'intéressement en 2025. En fait, on l'a reçu courant de la semaine dernière.

Robert BENEVENTI

Il faut corriger.

Christophe DELIGNY

C'est la version de la semaine dernière que vous avez ? On a corrigé sur ce point-là.

Le Président

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y a pas d'autres interventions. On considère que le ROB a été présenté. C'est ce ROB qui sera traduit dans le budget qui vous sera présenté. Vous l'avez bien noté. On donne la date.

Christophe DELIGNY

On se revoit effectivement en commission mixte le 25 février et le 4 mars. On bouscule un peu le calendrier

Le Président

Donc, il faut bien marquer les dates parce qu'on ne pourrait pas trop se permettre de reporter. Je me permets de le redire parce qu'au fur et à mesure que l'on approche, on s'aperçoit que c'est toujours plus difficile d'avoir des quorums. Il faut voter la présentation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

La présentation du ROB est adoptée à l'unanimité.

II. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 3 décembre 2025 et du Comité Syndical du 17 décembre 2025

Le Président

On reprend l'ordre du jour. On passe à la délibération 1952.

Christophe DELIGNY

Il faut peut-être adopter les comptes rendus.

Le Président

Vous ne l'avez pas fait ? D'abord, je m'excuse, mais j'ai été bloqué dans le centre de La Seyne. On avait l'adoption des deux procès-verbaux. Y a-t-il quelqu'un qui a des remarques ? Pas de remarques, je considère qu'ils sont adoptés. Compte rendu des décisions du syndicat.

III. Compte rendu des décisions du syndicat

- *Décision 2025-27 Portant approbation de l'avenant n° 2 au marché de réception, conditionnement chargement et transports des emballages non fibreux en ECT Lot 2 Ouest Toulonnais*
- *Décision 2026-01 Portant approbation du marché relatif au complément à la surveillance environnementale de l'UVE de Toulon*
- *Décision 2026-02 Portant approbation de l'avenant n°1 marché de travaux mise en place de trémies et pont bascule Manjastre*

Christophe DELIGNY

On a une première décision qui conclut un avenant numéro deux au marché de réception, rechargement et transport des emballages non fibreux, donc les emballages plastiques et métalliques sur l'ouest toulonnais, marché tenu par la société (**inaudible 00 :49 :41**). C'est une décision de 2025. On a voté un tarif qui n'aura servi qu'un mois jusqu'à l'attribution des nouveaux marchés dont nous allons parler dans les affaires pour pouvoir monter les matières plastiques à partir du 1^{er} janvier à Brignoles pour qu'elles soient mises en balle et envoyées à Firmini. C'est une décision qui a permis d'intégrer des prix nouveaux le temps d'attribuer un nouveau marché.

Après, on a la décision 2026-01 qui porte approbation du marché relatif au complément de la surveillance environnementale de (**inaudible 00 :50 :24**) toulonnaise, attribuée à la société Bio-Tox, qui est la société qui réalise ce produit depuis déjà un certain temps et qui fait notamment l'analyse des aiguilles de pin pour vérifier les facteurs de bioaccumulation dans les aiguilles de pin. C'est renouvelé pour un an, renouvelable trois fois, donc quatre ans.

Une décision qui porte approbation d'un avenant numéro un au marché de travaux, de mise en place de trémie et de pont-bascule de Manjastre. Il y a un avenant numéro deux qui est en préparation aussi. Cela vise les travaux d'électrification nécessaires pour la mise en conformité du réseau électrique de la nouvelle trémie. Malheureusement, on va prendre une deuxième décision pour un avenant numéro deux, cette fois-ci sur la nature des sols – on connaît le sujet.

IV. Délibérations

- 1) *1952 – Autorisation du Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2026*

Le Président

Passons aux délibérations. Nous reprenons la 1952 : autorisation du Président ou de son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2026. C'est quelque chose que vous connaissez dans vos conseils municipaux.

Robert BENEVENTI

Les montants, c'est un quart des montants dépensés en 2025 : le centre de tri étant de 6 832 833. Il est donc possible de faire l'application de cette disposition à hauteur de 1 708 208, 25 euros. Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2025 pour le centre de tri est de 19 033 304. Il est donc possible de faire l'application

de cette disposition à hauteur maximale de 6 344 434, 66 euros. Il est donc possible de payer les situations en attendant le vote du budget.

Le Président

Il y a des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'unanimité, merci.

La délibération 1952 est adoptée à l'unanimité.

2) 1953 – Autorisation du Président à signer l'acte de cession d'un terrain de la Ville de Toulon quartier Lagoubran pour la construction d'un quai de transfert

Le Président

La 1953. C'est l'achat de la parcelle qui se trouve de l'autre côté de la route et qui va nous permettre demain de construire un quai de transfert pour massifier la collecte sélective, mais aussi les biodéchets de la partie ouest de Toulon, incluant la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume. Nous avons négocié avec la ville de Toulon un achat à 450 000 euros hors frais de notaire. C'est 6 000 m². Donc, un grand merci à la ville de Toulon, je l'ai dit l'autre jour. Normalement, la ville avait réservé l'ensemble de la parcelle pour faire une extension de son cimetière, mais la ville a bien voulu nous concéder 6 000 m² qui vont être compris entre la déchetterie de Toulon et la voie de dégagement de l'autoroute.

Avez-vous des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'unanimité.

La délibération 1953 est adoptée à l'unanimité.

3) 1954 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre du quai de transfert sur le site de Lagoubran

Le Président

La délibération 1954. On est toujours dans le quai de transfert de Lagoubran. Auparavant, on a parlé du terrain ; maintenant, on parle de la maîtrise d'œuvre. Ange ?

Ange MUSSO

Il s'agit de la construction du quai de transfert de Lagoubran pour massifier les biodéchets et surtout le tri sélectif pour réduire l'impact du transport. On a un montant de travaux estimé à 2,5 millions. La commission d'appel d'offres a classé premier le mieux-disant, groupement LOGABAT, qui est mandataire, avec SALIN Architecture et HARLAYS Avocats. C'est un montant de 175 000 euros hors taxes, c'est-à-dire 7 %. Ces 7 % s'appliqueront au moment où le montant de l'APS sera fixé définitivement.

Le Président

Des questions ? Pas de questions : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

La délibération 1954 est adoptée à l'unanimité.

4) 1955 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de réception et transport des emballages non fibreux de l'aire toulonnaise

Le Président

La 1955.

Ange MUSSO

Il s'agit de la réception du transport des emballages non fibreux pour l'ouest toulonnais. On avait un marché. Simplement, il a atteint son maximum en quantité, en tonnage. En attendant le centre de tri de La Farlède, on est obligés de relancer un marché. C'est la société PAPREC qui l'a obtenu.

Christophe DELIGNY

C'était PAPREC. Là, il s'agit d'assurer la transition jusqu'à l'ouverture du centre de tri de La Farlède. C'est PAPREC qui se succède à lui-même : il ne change pas les habitudes des collecteurs en attendant l'ouverture du centre de tri.

Le Président

Des questions ? Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? L'unanimité.

La délibération 1955 est adoptée à l'unanimité.

5) 1956 - Autorisation du Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de mise à disposition et transport de bennes des déchèteries de la CCGST

Le Président

C'est 1956.

Ange MUSSO

C'est le marché de mise à disposition, d'entretien, de maintenance et de transport des bennes de déchetterie du Golfe de Saint-Tropez qui arrive à échéance en juin 2026. Avec les élections, c'est compliqué de faire un conseil syndical, donc on a préféré ne pas prendre de risques et faire un avenant de trois mois, sachant que les bennes sont récupérées. On en devient propriétaire en juin, à la fin du marché que nous avons passé. Cela ne concernera plus que l'entretien, la maintenance et le transport. Pour trois mois, c'est une augmentation de 5,09 %. Je pense qu'il n'y aura aucun souci et cela nous permet d'avoir un délai suffisant devant nous pour passer le nouveau marché.

Le Président

Des questions ? Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? L'unanimité.

La délibération 1956 est adoptée à l'unanimité.

6) 1957 – Autorisation du Président à signer la convention d'adhésion du SITTOMAT au service remplacement du CDG 83

Le Président

1957, sur la gestion du personnel.

Jean TEYSSIER

[sans micro] ... ces agents peuvent être mis à disposition des collectivités affiliées et non affiliées au titre onéreux selon les conditions financières définies par la convention. Le SITTOMAT a un effectif réduit de 11 agents. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé aux syndicats d'adhérer au service de remplacement du CDG 83. Pour ce faire, il convient de signer la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG 83. Pour rappel, l'adhésion au service de remplacement du CDG 83 pour la mission « Intérim territorial » est gratuite. Seule la mise à disposition éventuelle de personnel géré et rémunéré par le CDG 83 induit à la participation financière à la hauteur de 10 %. Les bénéficiaires du service de remplacement proposé par le centre de gestion du Var ont approuvé le projet de convention, tel que présenté par Madame ou Monsieur l'autorisation du Président, autorise à signer cette convention au centre de gestion du Var.

Christophe DELIGNY

Il s'agit d'un paragraphe qui dit deux fois. Il faut adopter l'exposé, décider que le syndicat bénéficie du service de remplacement, approuver le projet de convention et autoriser le Président à la signer.

Le Président

Des questions ? On risque d'ailleurs d'en avoir besoin rapidement, puisque quelqu'un est malade. Si d'aventure sa maladie perdure, on sera obligés de recruter quelqu'un en passant – ou pas d'ailleurs – par le centre de gestion. On a voté ? Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? L'unanimité. On continue.

La délibération 1957 est adoptée à l'unanimité.

7) 1958 – Approbation des tarifs d'ODALIA pour 2026**Jean TEYSSIER**

Comme chaque année, je dois vous proposer l'évolution des tarifs de la facturation des services de prévention de la santé au travail ODALIA. 153 euros par agent, ce forfait inclut toutes les prestations liées aux missions ODALIA, notamment les actions sur le milieu du travail, le suivi individuel de l'état de santé des agents, le conseil aux mandats et à ses agents à la traçabilité des expositions aux risques professionnels. 102 euros hors taxe par agent embauché après la date du 1^{er} janvier 2026. 102 euros hors taxe par agent saisonnier embauché à partir du 1^{er} janvier 2026. 102 euros hors taxe pour la facturation des pénalités suite à l'absence non excusée d'un agent deux jours ouvrés avant la date de ce rendez-vous. Il faut donc approuver ces tarifs 2026.

Le Président

Il y a des questions aujourd'hui ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? L'unanimité.

La délibération 1958 est adoptée à l'unanimité.

Merci, ainsi se termine notre conseil syndical. Bon courage à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45

Monsieur le Président du SITTOMAT
Monsieur Gilles VINCENT

Le secrétaire de séance
Monsieur Albert TANGUY

